

Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01
Date: 27/09/2012
Reference: PR 2012/028

**Consommateurs sacrifiés - Le Parlement européen l'a décidé :
les intermédiaires financiers vont pouvoir continuer à faire passer leurs intérêts
financiers avant ceux de leurs clients**

Hier, la Commission des Affaires économiques du Parlement européen a voté la révision d'une directive européenne essentielle dans le domaine des services d'investissement (Directive concernant les marchés d'instruments financiers ou MIFID).

Monique Goyens, Directeur Général du Bureau Européen des Unions de Consommateurs (BEUC) commente :

« En raison du refus des députés de réellement traiter la question cruciale des incitations et des commissions versées aux intermédiaires financiers, ce vote constitue un recul désastreux pour les consommateurs, car il va permettre aux conflits d'intérêts de perdurer. Très curieusement, les députés persistent à soutenir un système d'information du consommateur sur l'existence d'incitations et de commissions de vente alors que ce système s'est avéré absolument inefficace pour empêcher les intermédiaires de promouvoir les produits les plus rentables pour eux au détriment de leurs clients. »

«Le résultat est en fait un grand pas en arrière par rapport aux règles actuelles puisque le vendeur doit juste informer le client de l'existence des commissions qui iront dans sa poche. »

« Nous sommes par ailleurs particulièrement préoccupés par le fait que les députés aient édulcoré la proposition de la Commission européenne et décidé que tous les OPCVM¹ pouvaient être considérés comme des produits de placement 'non complexes', leur permettant ainsi d'être vendus sans recommandation ou avertissement sur leur complexité ou leur niveau de risques. Compte tenu de la complexité croissante de nombreux OPCVM sur le marché, cette approche fait preuve de manque alarmant de réalisme dans le chef des députés. »

FIN

¹ OPCVM : organisme de placement collectif en valeurs mobilières